



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 09 avril 2026

#### Délibération n° DEL 2026 0025

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 02 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
13/04/2026

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Nazih BOUACHMIR

#### Ont donné procuration :

Monsieur François CHATAING à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloe ALIBERT, Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Joris RIVORY

La séance a été levée à : 20H

Rédacteur : Nicolas CARON Aménagement - Habitat - Urbanisme

<b>Objet</b> :	Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la ville du Puy-en-Velay : désignation des représentants
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

La Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable prévue à l'article L631-3 du Code du patrimoine est consultée sur les projets d'élaboration et d'évolution du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du site patrimonial remarquable.

La composition de cette commission qui comprend un maximum de 15 membres est arrêtée par le Préfet. Elle comprend des représentants de la commune, des services de l'État, de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine, et de personnalités qualifiées.

Délibération n° DEL\_2026\_0025 du jeudi 09 avril 2026

La ville dispose de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants qu'il convient de désigner au sein du Conseil Municipal, tel que le prévoit l'article D 631-5 du Code du patrimoine.

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- DÉSIGNE comme représentants du Conseil Municipal à la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la ville du Puy-en-Velay :

Titulaires :

- Madame Valérie BELLUT,
- Monsieur Jean-François EXBRAYAT,
- Monsieur Joris RIVORY,

Suppléants :

- Madame Mathilde BOURGIN,
- Madame Chloé BOURDELAIN,
- Madame Mathilde MOUCHON-SICARD.

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Abstention : 5**

**Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOUI, Fabien SURREL, Chloé ALIBERT**

**Pas de participation au vote : 1**

**Naziha BOUACHMIR**

Signé le 9 avril 2026,  
Le Secrétaire de séance,  
RIVORY Joris,  
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 09 avril  
2026